

Canada - Europe
Parliamentary Association



Association parlementaire
Canada - Europe

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
concernant sa participation
à la réunion du Comité permanent
des parlementaires de la région arctique**

Association parlementaire Canada-Europe

**Longyearbyen et Ny-ålesund, Svalbard, Norvège
3 au 6 juin 2013**

RAPPORT

INTRODUCTION

Ryan Leef, député, dirige une délégation canadienne de deux personnes à la réunion du Comité permanent des parlementaires de la région arctique (le Comité permanent) tenue à Longyearbyen et Ny-Ålesund, en Norvège, du 3 au 6 juin 2013. La délégation compte également le député Dennis Bevington. Mme Shauna Troniak, du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement, a participé comme conseillère auprès de la délégation.

La Conférence des parlementaires de la région arctique (la Conférence) est un organisme parlementaire réunissant les délégations nommées par les parlements nationaux des huit États de l'Arctique (Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Finlande, Islande, Norvège, Russie et Suède) et le Parlement européen. Y siègent également des participants permanents représentant les peuples autochtones, auxquels s'ajoutent des observateurs. La Conférence se réunit aux deux ans. La dixième conférence avait eu lieu à Akureyri, en Islande, du 5 au 7 septembre 2012. La onzième aura lieu à Whitehorse, au Yukon, du 9 au 11 septembre 2014.

La Conférence adopte une déclaration contenant des recommandations à l'intention du Conseil de l'Arctique (le Conseil), des gouvernements des États de l'Arctique et de la Commission européenne. Le Comité permanent surveille attentivement comment les divers gouvernements mettent en œuvre la déclaration de la Conférence, et prennent de nouvelles mesures pour promouvoir la coopération dans la région arctique¹.

Entre les conférences, le Comité permanent², qui a amorcé ses travaux en 1994, facilite la coopération entre les parlementaires de la région arctique. La Conférence et le Comité permanent prennent diverses mesures pour promouvoir la coopération dans la région arctique et servent notamment de tribune parlementaire pour discuter de questions se rapportant aux travaux du Conseil de l'Arctique. Le Comité permanent participe aux travaux du Conseil à titre d'observateur³.

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

Le Comité permanent s'est réuni à Longyearbyen, le 3 juin 2013 et à Ny-Ålesund, les 4 et 5 juin 2013. Les questions 5 à 7 du présent résumé ont été abordées et adoptées à Ny-Ålesund. Le procès-verbal provisoire des réunions est joint au présent rapport, sous l'annexe 1.

¹ Voir la dixième Conférence des parlementaires de la région arctique, Akureyri, Islande, du 5 au 7 septembre 2012, [Conference Statement](#).

² Pour plus d'information sur la composition du Comité permanent, voir le site Web (en anglais) de la Conférence des parlementaires de la région arctique, [Standing Committee](#).

³ Conférence des parlementaires de la région arctique, [Home](#).

1. Présentation du gouverneur du Svalbard

Le vice-gouverneur Lars Erik Alfheim offre un aperçu de la région du Svalbard et du travail de son gouverneur.

Le Svalbard est un archipel de l'océan Arctique, s'étendant entre le 74^e et le 81^e degré de latitude nord. Spitsberg en constitue l'île la plus grande et la seule habitée. À Longyearbyen, la capitale, vivent environ 2 100 habitants en permanence. Les autres établissements permanents sont Barentsburg (500 habitants), Ny-Ålesund (30 habitants) et Hornsund (entre 5 et 10 habitants). Le charbonnage, la recherche et le tourisme constituent les principales activités économiques de la région.

La région a un statut juridique unique. Le *traité du Svalbard* de 1920 (ou *traité du Spitsberg*)⁴ reconnaît « la pleine et entière souveraineté de la Norvège » sur l'archipel (art. 1), mais les termes du traité régissent l'exercice de la souveraineté de la Norvège dans plusieurs domaines. Par exemple, le traité accorde, aux ressortissants des États partis⁵, certains droits, dont celui de résider au Svalbard et d'y mener des « opérations maritimes, industrielles, minières et commerciales », sous réserve des lois et règlements locaux (art. 3). Le traité prévoit aussi que tous les impôts, taxes et droits perçus doivent être exclusivement consacrés au Svalbard et ne doivent habituellement pas être supérieurs à ce qui est requis pour les besoins de la région (art. 8). Il exige enfin que la Norvège assure la protection de l'environnement naturel du Svalbard (art. 2).

Le Svalbard est donc régi par un mélange complexe de lois locales, norvégiennes et internationales. Comme on l'a indiqué précédemment, le traité prévoit que les lois norvégiennes et locales s'appliquent à toutes les activités commerciales et industrielles des îles. Barentsburg, à titre d'exemple, est un établissement charbonnier peuplé de ressortissants russes et ukrainiens, exploité par une société minière appartenant à l'État russe et assujéti au droit minier norvégien.

M. Alfheim indique que le traité s'applique aux eaux territoriales du Svalbard (12 miles nautiques) et qu'au-delà de cette zone maritime, les lois norvégiennes s'appliquent.

La majeure partie du territoire émergé du Svalbard (67 %) est protégée, bien qu'une grande part du territoire (99,6 %) soit ouverte et accessible (exception faite de certains habitats d'ours polaires). Les aires protégées du Svalbard comptent 21 réserves naturelles (dont 15 sanctuaires d'oiseaux), sept parcs nationaux et une aire de protection des géotopes.

M. Alfheim signale l'augmentation des navires de pêche internationaux autour du Svalbard, à des latitudes plus élevées (jusqu'au 82^e degré nord) presque toute l'année. Il dit craindre que des déchets de ces navires, transportés par le Gulf Stream, s'accumulent sur la côte nord du Svalbard.

⁴ Le gouverneur du Svalbard, [Traité concernant le Spitsberg](#) (versions anglaise et française). Les pays participant à ce traité sont listés dans la version anglaise. Veuillez noter que l'ensemble de l'archipel était appelé Spitsberg au moment de la signature du traité.

⁵ Le traité original comptait 14 « Hautes Parties contractantes », dont le Canada. Il compte aujourd'hui plus de 40 signataires.

Il précise que le Svalbard est situé entre le passage du Nord-Est et le passage du Nord-Ouest. Cette région a déjà connu une augmentation de la circulation maritime au cours des dernières années et un meilleur accès à ces routes maritimes devrait y accroître encore la circulation. M. Alfheim indique que des politiques de protection environnementales nouvelles et renouvelées doivent être élaborées afin de tenir compte des prochaines augmentations de la circulation maritime dans la région.

Au cours des discussions avec les délégués, M. Alfheim précise qu'entre 10 et 15 grands navires de croisière, transportant environ 5 000 passagers chacun, arrivent chaque année au Svalbard. Il indique que la capacité en matière de recherche et sauvetage constitue toujours une inquiétude, particulièrement avec cette augmentation de la circulation maritime. Il dit cependant que l'entente sur la recherche et le sauvetage signée par les membres du Conseil de l'Arctique constitue un point de départ prometteur à cet égard. À l'heure actuelle, six avions et deux hélicoptères sont affectés aux opérations de recherche et sauvetage au Svalbard, ainsi qu'un navire, basé à 24 heures de route. Environ 80 opérations de recherche et sauvetage sont menées au Svalbard chaque année (soit 1 ou 2 par semaine).

M. Alfheim fait aussi état de l'absence de cartes complètes et détaillées de la région. Un programme de surveillance des navires utilisant le Système d'identification automatique (SIA) par satellite est actuellement mis à l'essai au Svalbard.

2. Compte rendu de la réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique à Kiruna

Le président du Comité permanent, M. Høglund, rend brièvement compte au Comité des résultats de la réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique, tenue à Kiruna, le 15 mai 2013. Il indique que six nouveaux États se sont vu accorder le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique. La demande de l'Union européenne (UE) à titre d'observateur a été mise en suspens jusqu'à ce que certaines questions soulevées par les pays membres soient réglées, questions que le président de la Commission européenne aborde dans une lettre. Il mentionne que le Groenland a boycotté la réunion de Kiruna, non satisfait de son rôle et de sa participation à diverses réunions du Conseil de l'Arctique.

Le président rapporte que le Canada a officiellement remplacé la Suède à la présidence du Conseil lors de la réunion de Kiruna, et que les États membres ont mis la dernière main à deux documents, à savoir la *Déclaration de Kiruna* et la *Vision pour l'Arctique*⁶. M. Høglund indique que ces documents offrent une bonne base à l'égard des mesures à prendre sous l'actuelle présidence. En outre, les États membres ont signé un accord contraignant sur la préparation et la lutte en matière de pollution marine par les hydrocarbures. Cet accord, dit-il, constitue une première étape importante vers l'amélioration de la coopération entre les États arctiques en cette matière.

La déléguée du Groenland, Mme Olsvig, explique que le gouvernement du Groenland a choisi de boycotter la réunion de Kiruna parce qu'il avait l'impression que, sous la présidence de la Suède, une interprétation stricte des règles de procédure du Conseil avait réduit le rôle du Groenland et des îles Féroé lors de diverses réunions du Conseil de l'Arctique. Elle demande que le Comité permanent adopte une déclaration traitant la

⁶ Voir Conseil de l'Arctique, [Main documents from Kiruna Ministerial Meeting](#).

question du boycottage et affirmant que le Conseil de l'Arctique est un organisme où chaque membre a sa place.

Lors de sa réunion à Ny-Ålesund, le 5 juin 2013, le Comité permanent a adopté une déclaration à cet égard, dont le texte figure au procès-verbal de cette réunion (annexe 1 aux présentes).

Le délégué de l'UE, M. Gallagher, se dit heureux de la décision du Conseil d'accorder provisoirement le titre d'observateur à l'UE en attendant qu'on ait répondu aux questions des États membres. Il souligne que l'UE souhaite toujours développer la coopération dans l'Arctique et qu'elle contribue annuellement 20 millions d'euros à la recherche sur l'Arctique. Il mentionne aussi l'entente récente intervenue entre l'UE, les États-Unis et le Canada pour la coopération en matière de recherche océanographique (conclue le 24 mai 2013).

Un délégué du Canada, M. Leef, dit que les discussions avec l'UE évoluent de façon satisfaisante et que le gouvernement du Canada a bon espoir que ces progrès se poursuivront.

Un délégué du Canada, M. Bevington, mentionne qu'un sommaire des allocutions de la réunion de Kiruna, produit par son bureau, indique que l'environnement constitue toujours la principale préoccupation au Conseil de l'Arctique.

3. Conférence de Whitehorse, du 9 au 11 septembre 2014

La 11^e conférence des parlementaires de la région arctique aura lieu à Whitehorse, au Yukon, du 9 au 11 septembre 2014.

Un délégué du Canada, M. Leef, parle du travail en cours au Parlement canadien en ce qui concerne la logistique et le programme de la conférence, il indique en outre que l'environnement et les effets des changements climatiques dans l'Arctique seraient des sujets importants à aborder.

Les délégués discutent d'autres sujets qui pourraient être traités à la conférence, dont les suivants :

- les évaluations des effets environnementaux, sociaux et culturels, ainsi que la participation des populations locales à ces processus;
- l'intégration des populations locales et l'incorporation des connaissances traditionnelles aux processus décisionnels;
- le suivi des travaux antérieurs du Comité sur la gouvernance au Conseil de l'Arctique;
- le renforcement des capacités de développement économique et social, y compris les questions liées à l'éducation et à la coopération entre les autorités locales et les entreprises.

4. Développement économique et renforcement des capacités dans le Nord

Lors de la réunion précédente du Comité permanent, à Washington, D.C., en mars 2013, les délégués ont convenu de rédiger un rapport sur le développement économique et le renforcement des capacités dans le Nord. Après avoir examiné une première version du document, les délégués formulent les suggestions suivantes quant aux questions à aborder à cet égard :

- l'importance de veiller à ce que les populations locales profitent du développement et participent aux décisions relatives à l'utilisation des ressources locales;
- le développement sous l'angle des droits de la personne (compris dans la déclaration de la conférence du Comité permanent de 2012);
- l'établissement d'une « infrastructure démocratique » (c.-à-d. que des institutions appuient la participation des populations locales au processus décisionnel);
- la responsabilité sociale des entreprises, y compris le travail actuellement réalisé dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies pour l'élaboration, pour les entreprises, de lignes directrices fondées sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- les échanges étudiants, ainsi que les programmes et initiatives de l'Université de l'Arctique en matière de mobilité;
- le coût de la vie dans le Nord et les liens entre le coût de la vie et la viabilité des communautés;
- le rôle de l'analyse comparative entre les sexes (pour donner suite aux discussions tenues à la conférence d'Akureyri, en 2012).

Le Comité permanent convient d'examiner une deuxième version du document à sa prochaine réunion, qui aura lieu à Mourmansk, en Russie, du 18 au 20 septembre 2013.

5. Succession à la direction du CPPRA

Le président du Comité permanent, M. Høglund, indique que trois délégués étaient envisagés pour les postes de président et de vice-président, à savoir Mme Olsvig, déléguée du Groenland et MM. Leef et Bevington, délégués du Canada. Le président indique avoir demandé à la délégation canadienne de choisir un candidat au poste de président ou de vice-président.

M. Leef exprime son intention de retirer sa candidature au poste de président et de maintenir sa candidature au poste de vice-président.

Les délégués élisent Mme Olsvig à titre de présidente du Comité permanent. La décision entrera en vigueur après la prochaine réunion du Comité permanent, qui aura lieu à Mourmansk, du 18 au 20 septembre 2013. L'élection du vice-président est reportée à la réunion de Mourmansk. Les délégués conviennent que Mme Olsvig agira à titre de vice-présidente du Comité permanent jusqu'à cette réunion.

6. État des travaux du CPPRA

Les délégués font le point sur l'avancement des questions liées à la région de l'Arctique dans leurs pays respectifs. Les détails de ces présentations sont consignés au procès-verbal de la réunion (annexe 1 aux présentes).

La délégation canadienne rend compte au Comité permanent d'un rapport produit en mai 2013 par le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, intitulé « Le Canada et le conseil de l'Arctique : un programme d'action pour assurer un leadership dans la région⁷ ».

7. Prochaine réunion du Comité permanent

La prochaine réunion du Comité permanent aura lieu à Mourmansk, en Russie, du 18 au 20 septembre 2013.

Séances d'information à Ny-Ålesund

Le 5 juin, les délégués visitent Ny-Ålesund, une communauté de recherche scientifique internationale située à environ 100 km au nord-ouest de Longyearbyen. Les membres de la délégation visitent le Norwegian Mapping Authority Observatory⁸, le Kings Bay Marine Laboratory⁹ et la base de recherche franco-allemande sur l'Arctique « AWIPEV¹⁰ », où on leur expose les travaux qu'on y mène.

Le directeur de la communauté de recherche, Jon Erik Nygaard, présente un aperçu de la communauté et de son histoire. Ny-Ålesund, qui devient un établissement permanent en 1916, sera principalement une communauté charbonnière jusqu'au début des années 1960. À la suite d'un accident ayant entraîné la mort de 21 mineurs, en 1962, le gouvernement norvégien ferme la mine et entreprend la transition de la communauté vers les activités de recherche scientifique¹¹. Aujourd'hui, dix États exploitent des installations de recherche à Ny-Ålesund, dont la plus récente, le Indian National Centre for Antarctic and Ocean Research, a ouvert en 2008¹².

La communauté, qui compte en permanence 35 habitants, peut accueillir une population pouvant atteindre 180 personnes au cours des mois d'été. M. Nygaard indique que la communauté est principalement approvisionnée par des navires, qui mouillent dans son port de mai à septembre et qu'elle s'autofinance en grande partie, grâce à des revenus de

⁷ Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, [Le Canada et le conseil de l'Arctique : un programme d'action pour assurer un leadership dans la région](#), (mai 2013).

⁸ Norwegian Mapping Authority (Kartverket), [About the Geodetic Institute](#).

⁹ Kings Bay AS, [Kings Bay Marine Laboratory](#).

¹⁰ Voir [AWIPEV Base: French - German Arctic Research Base at Ny-Ålesund / Spitsbergen](#).

¹¹ Kings Bay, la société publique qui exploitait la mine de charbon, a elle aussi effectué une transition vers les services de gestion et d'entretien à la communauté de recherche; elle a aujourd'hui la responsabilité de l'entretien des infrastructures et du soutien logistique à la communauté (p. ex. le transport aérien, l'approvisionnement en électricité et en eau et les services alimentaires). Voir Kings Bay AS, [History](#).

¹² Voir aussi Kings Bay AS, [Research Stations](#).

location, une taxe portuaire imposée aux bateaux de croisière et aux recettes du magasin de la communauté. Il souligne que plusieurs défis se posent au fonctionnement durable de la communauté, notamment l'afflux périodique de touristes amenés par les grands bateaux de croisière qui s'arrêtent dans le port de la communauté en été. La mise en place et l'entretien des infrastructures nécessaires pour appuyer les activités de recherche constituent aussi un problème constant. Par exemple, afin d'offrir une capacité de réseau suffisante, le gouvernement norvégien finance actuellement un projet de câbles optiques sous-marins d'une longueur de 150 à 200 km, à partir de Longyearbyen, dont le coût est évalué à 120 millions de couronnes danoises (22 millions de dollars canadiens).

Respectueusement soumis,

M. Ryan Leef, député
Association parlementaire Canada-Europe

ANNEXE 1

CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE LE COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

RÉUNION AU SVALBARD

Le 3 juin 2013, 16 h 30

Endroit : Radisson Blue Polar, Longyearbyen

(Les questions 7 et 8 ont été adoptées lors de la réunion de Ny-Ålesund, le 5 juin)

Procès-verbal provisoire

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Décision

Le Comité adopte l'ordre du jour proposé pour la réunion du CPPRA.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA RÉUNION DU CPPRA TENUE À WASHINGTON, LE 11 MARS 2013

Décision

Le Comité approuve le procès-verbal provisoire de la réunion du CPPRA tenue à Washington, le 12 mars 2013.

3. PRÉSENTATION DU GOUVERNEUR DU SVALBARD

Le vice-gouverneur, M. Lars Erik Alfheim, donne au Comité un aperçu de son travail ainsi que de responsabilités du gouverneur du Svalbard.

Il débute en soulignant que, s'il est éloigné de la plupart des régions du monde, le Svalbard occupe une situation centrale dans l'Arctique, entre le 74^e et le 81^e degré de latitude nord. Environ 2 600 personnes (2 100 à Longyearbyen), de 40 nationalités, vivent au Svalbard.

Le bureau du gouverneur emploie 33 personnes, dans 3 services, à savoir la police, l'environnement et l'administration.

Découvert en 1596 par Wilhelm Barents, le Svalbard a été historiquement lié à la pêche à la baleine, au tourisme, au charbonnage ainsi qu'à l'exploration et à la recherche polaires. Les trois piliers de la société sont aujourd'hui le charbonnage, la recherche et le tourisme.

Le plus grand établissement, outre Longyearbyen, est Barentsburg, village appartenant à une entreprise russe, où vivent 400 travailleurs de l'industrie de l'exploitation charbonnière. Bien que le village soit russe, il relève de la Norvège.

M. Alfheim donne au Comité un aperçu du traité du Svalbard, signé à Paris, en 1920.

Le traité établit la pleine et entière souveraineté de la Norvège sur le Svalbard à l'article 1, donne au signataire des droits de résidence égaux au Svalbard et le droit d'y mener certains types d'activités (article 3), prévoit que tous les impôts, taxes et droits perçus doivent être exclusivement consacrés au Svalbard (article 8) et stipule que la Norvège a l'obligation d'assurer la protection de l'environnement naturel du Svalbard (article 2).

Le territoire émergé du Svalbard est protégé dans une proportion de 67 %, mais 99,6 % du territoire est ouvert et accessible. On y compte 21 réserves naturelles et 7 parcs nationaux.

M. Alfheim fait état de l'augmentation des navires de pêche le long des côtes du Svalbard, ses eaux étant maintenant ouvertes presque toute l'année jusqu'au 82e degré sur la côte Ouest.

Il exprime également des inquiétudes au sujet de tous les déchets des navires de pêche, qui atteignent le littoral du Svalbard. Il dit être opposé à l'expansion du développement dans le Nord, par crainte de la menace potentielle à l'environnement fragile sur l'archipel et dans ses environs.

Interrogé par le Comité sur la formation des guides, le vice-gouverneur indique que l'Université du Svalbard offre un cours à l'intention des guides, mais que celui-ci n'est pas obligatoire pour exercer cette activité au Svalbard.

Entre 60 000 et 80 000 touristes débarquent chaque année; certains navires transportent jusqu'à 5 500 passagers. Il indique que l'entente sur la recherche et le sauvetage signée par les États membres du Conseil de l'Arctique constitue un bon point de départ, mais qu'elle n'offre pas une meilleure capacité pour ce type d'opérations.

Grâce à la surveillance par satellite, on assure un meilleur suivi des navires de pêche, mais les cartes des eaux entourant le Svalbard sont peu détaillées. Le recours à des pilotes améliorera la sécurité en matière de navigation.

On ne retrouve pas au Svalbard les services habituels auxquels on peut s'attendre en Norvège continentale. Les services de soins de santé sont limités et les prestations sociales n'existent pas. Si vous n'êtes pas en mesure d'assurer votre propre subsistance, le gouverneur vous renverra de l'île. Mais tout le monde peut venir vivre et travailler au Svalbard.

Au Svalbard, le taux d'imposition est d'environ 8 %.

M. Alfheim indique que l'on voit très bien les effets des changements climatiques au Svalbard, notamment au recul des glaciers et à la fonte des glaces marines, particulièrement dans les fjords.

Décision

Le comité prend note des renseignements.

4. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DU CONSEIL DE L'ARCTIQUE À KIRUNA

M. Morten Høglund informe le Comité des résultats de la réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique à Kiruna, à laquelle il a participé.

M. Høglund indique que les ministres des Affaires étrangères y étaient nombreux et que la réunion a été un succès. De nouveaux États se sont vu accorder le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique et la demande de l'UE a été mise en suspens.

Au cours de la réunion, le Canada a pris la relève de la Suède à la présidence du Conseil de l'Arctique et une déclaration ainsi qu'un énoncé de vision ont été adoptés. La vision s'inspire d'une proposition issue de la coopération entre les parlementaires de la région arctique.

Le Groenland a décidé de boycotter la réunion, parce que ses perspectives de participation aux réunions du Conseil de l'Arctique avaient été réduites.

La signature d'un accord de prévention des déversements de pétrole entre les membres du Conseil de l'Arctique a constitué une première étape importante dans l'amélioration de la coopération entre les pays de l'Arctique en cette matière.

Mme Sara Olsvig convient que la réunion de Kiruna a donné de nombreux résultats intéressants, puis traite de la question du boycott de la réunion par le Groenland.

Tout comme le premier ministre du Groenland, elle est d'avis que la réduction des perspectives de participation à diverses réunions du Conseil de l'Arctique pose problème, mais elle est contre le boycott comme moyen de protestation.

Mme Olsvig propose que le Comité convienne d'une déclaration sur la question du boycott du Conseil de l'Arctique par le Groenland. Lors de sa réunion du 5 juin, à Ny-Ålesund, le Comité a adopté une déclaration, qui est jointe au procès-verbal.

M. Gallagher indique que le Conseil de l'Arctique a accordé le statut d'observateur à un certain nombre de pays et dit comprendre les préoccupations du Canada à l'égard de la Commission européenne. M. Gallagher s'est dit heureux que des progrès aient été réalisés quant à la demande de l'UE, et dit espérer que le Canada et l'UE trouveront une solution dans un avenir assez proche.

Il informe aussi le Comité que l'UE veut participer à la coopération dans la région de l'Arctique, notamment à l'aide d'un financement à la recherche dans l'Arctique.

M. Leef indique qu'à sa connaissance, les discussions entre le Canada et l'UE progressaient de façon satisfaisante.

Mme Ann-Kristin Johansson s'est dit déçue de la façon dont la présidence suédoise avait traité la situation avec le Groenland.

M. Bevington informe le Comité qu'il a un sommaire des diverses allocutions prononcées à la réunion de Kiruna et indique que l'environnement constitue encore une question importante pour les intervenants.

Cette préoccupation doit aussi être prise en compte aux fins de la coopération future dans la région de l'Arctique.

Décision

Le Comité prend note des renseignements.

5. CONFÉRENCE DE WHITEHORSE, DU 9 AU 11 SEPTEMBRE 2014

La 11e conférence des parlementaires de la région arctique, organisée par le Parlement du Canada, aura lieu à Whitehorse, au Yukon, du 9 au 11 septembre 2014.

Lors de la réunion du Comité permanent à Washington, D.C., les délégués ont convenu d'entreprendre la rédaction d'un rapport sur le développement économique et le renforcement des capacités dans le Nord.

M. Ryan Leef informe le Comité du travail relatif à un ordre du jour et un programme pour la conférence et indique que les effets des changements climatiques dans l'Arctique constituent un sujet important.

D'autres membres du Comité font valoir que les sujets suivants pourraient aussi être intéressants :

la façon dont le Canada fait participer les populations locales au processus d'évaluation des effets environnementaux;

le suivi des travaux sur la gouvernance ainsi que l'évaluation des progrès réalisés par le Conseil de l'Arctique depuis l'adoption du rapport et des domaines dans lesquels le Comité devrait continuer à promouvoir le travail;

la gouvernance ainsi que le développement économique et le développement des entreprises dans la région proprement dite;

la participation des habitants de l'Arctique à la coopération dans l'Arctique.

Les membres soulignent aussi la nécessité de réfléchir de façon stratégique et la manière dont les parlementaires peuvent orienter le développement du Conseil de l'Arctique dans la déclaration de la conférence.

Décision

Les membres du Comité prennent note des propositions pour la planification continue de la conférence.

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE NORD

M. Høglund présente le rapport provisoire intitulé « Economic development and capacity building in the North » (développement économique et renforcement des capacités dans le Nord).

Les membres du Comité ont, en général, accueilli favorablement le rapport provisoire. On propose de tenir compte des questions suivantes dans le rapport :

l'importance d'adopter une approche axée sur les droits de la personne;

l'ajout d'un texte sur « l'infrastructure démocratique » – la capacité à communiquer avec les citoyens et d'offrir l'infrastructure requise pour leur permettre d'influencer le développement de leurs sociétés;

la précision de concept de responsabilité sociale des entreprises;

la coopération dans le secteur de l'exploitation minière et l'utilisation des programmes d'échanges étudiants et de mobilité;

le coût de la vie et la façon dont le développement économique le fait souvent augmenter – lié à la viabilité des sociétés de l'Arctique selon diverses conjonctures économiques;

le développement de ressources énergétiques qui conviennent à l'Arctique – la question a aussi son importance pour la viabilité des sociétés, le prix de l'énergie étant élevé;

la perspective homme-femme.

Décision

Le Comité prend note des diverses modifications et attend la présentation d'un nouveau rapport provisoire, à sa prochaine réunion.

7. SUCCESSION À LA DIRECTION DU CPPRA

Il devient manifeste que Mme Olsvig est la seule candidate à la succession à la présidence du CPPRA. MM. Leef et Bevington sont candidats à la vice-présidence.

Décision

Le Comité élit Mme Sara Olsvig à titre de nouvelle présidente du CPPRA. Celle-ci entrera en fonction après la réunion de Mourmansk, du 18 au 20 septembre 2013. Mme Olsvig agira à titre de vice-présidente à la réunion de Mourmansk.

L'élection du vice-président est reportée jusqu'à la réunion de Mourmansk.

8. ÉTAT DES TRAVAUX DU CPPRA

Le Danemark et le Groenland font état de l'égalité entre le Danemark, le Groenland et les îles Féroé aux fins des travaux du Conseil de l'Arctique.

Les élections de mars au Groenland ont donné lieu à un changement de gouvernement. Les principaux enjeux politiques au Groenland sont la fiscalité des ressources minérales et la législation relative aux soi-disant « projets de grande envergure ». Des forages seront effectués au large du Groenland, mais aucun nouveau permis ne sera accordé à l'égard de ces activités.

Le débat annuel sur l'Arctique au Parlement danois s'est aussi transformé en un débat sur le Royaume du Danemark.

Une importante conférence sur les questions autochtones aura lieu à Alta à compter du 8 juin; il s'agira d'une conférence préparatoire en vue de la Conférence mondiale

sur les peuples autochtones de 2014. La conférence sera l'occasion de s'entendre sur une déclaration relative au bien-être des peuples autochtones dans le monde.

Un membre du Canada informe le Comité de la publication prochaine d'un rapport du Comité des affaires étrangères au sujet de l'Arctique.

Le président du CPPRA informe le Comité de sa participation à une réunion, à Varsovie, avec des États observateurs auprès du Conseil de l'Arctique, ainsi que de la tendance à diviser les observateurs en divers groupes.

La délégation norvégienne relate sa visite d'avril en Finlande, où elle a notamment rencontré la délégation finnoise auprès de l'organisation de coopération entre les parlementaires de la région arctique.

Le gouvernement norvégien a réservé des fonds pour doter la Norwegian Mapping Authority de Ny-Ålesund d'une nouvelle antenne.

En avril, le Parlement norvégien a organisé une Conférence des parlementaires de Barents, où on a entre autres souligné l'importance d'établir un plan de transport complet pour Barents.

Le représentant finnois fait aussi état de la visite effectuée par le Parlement norvégien en avril; il informe le Comité d'une visite prochaine de 30 députés finnois à Mourmansk et Kirkenes, en septembre.

La déléguée suédoise informe le Comité d'un récent rapport du vérificateur général de la Suède au sujet du travail du Conseil de l'Arctique en Suède. Le rapport conclut notamment que le gouvernement n'informe pas suffisamment le Parlement au sujet des travaux du Conseil de l'Arctique.

La Suède assume la présidence du Conseil des ministres des pays nordiques, dont l'un des programmes prioritaires concerne l'amélioration de la coopération dans le secteur minier – NORDMIN.

Le Parlement européen informe le Comité d'une résolution attendue sur les enjeux de l'Arctique, fort probablement en octobre 2013. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE travaille aussi à une résolution sur l'Arctique, en vue de la réunion d'Istanbul.

Le délégué russe souhaite au Comité la bienvenue en vue de la réunion de Mourmansk, en septembre, et souligne que la dernière stratégie relative à l'Arctique pour la Fédération de Russie ainsi qu'une nouvelle loi attendue sur les conditions de vie dans l'Arctique pourraient figurer à l'ordre du jour.

Le représentant du Conseil parlementaire sami informe le Comité d'une nouvelle réunion aux fins des négociations sur une convention des États nordiques sur les

droits du peuple sami, en août. La Suède a en outre présenté une nouvelle stratégie sur les ressources minérales, qui inquiète le peuple sami.

Le Parlement sami de Suède a tenu des élections en mai et des changements pourraient survenir lorsque le Parlement se réunira pour la première fois depuis les élections, en août.

9. PROCHAINE RÉUNION DU CPPRA

La délégation russe souhaite au Comité la bienvenue en vue de la réunion de Mourmansk, en septembre et présente un programme et un ordre du jour provisoire.

Décision

La prochaine réunion du CPPRA aura lieu à Mourmansk, du 18 au 20 septembre 2013.

10. DIVERS

Aucune autre question à traiter.

CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE
LE COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

RÉUNION AU SVALBARD

Le 3 juin 2013

Liste des participants

MEMBRES

Canada	M. Ryan Leef, député M. Dennis Bevington, député Mme Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement
Danemark/Groenland	Mme Sara Olsvig, députée M. Peder Pedersen, chef de section
Parlement européen	M. Pat de Cope Gallagher, député M. Tarvo Kungla, administrateur M. Thomas Krings, groupe politique ADLE, conseiller en politique
Finlande	Mme Johanna Ojala-Niemelä, députée M. Guy Lindström, directeur adjoint
Norvège	M. Morten Høglund, député M. Eirik Sivertsen, député Ms Ingalill Olsen, député M. Henning Skumsvoll, député Mme Line Henriette Hjemdal, députée M. Bjørnar Dahl Hotvedt, conseiller principal

Russie

M. Fedot Tumusov, député

Mme Irina Kuzmina, secrétaire

Suède

Mme Ann-Kristine Johansson, députée

Mme Eva Hjelm, conseillère

PARTICIPANTS PERMANENTS

Conseil parlementaire Sami

M. Håkan Jonsson, député

Mme Kirsten Anne Guttorm, conseillère

OBSERVATEURS

Conseil nordique de l'Ouest

M. Lars Emil Johansen, président

M. Thordur Thorarinsson, secrétaire général

Mme Elly Hauge Pedersen

SECRÉTARIAT

M. Bjørn Willy Robstad, secrétaire général

INTERPRÈTES

M. Stein Larsen

Mme Katerina Sandstø

Déclaration du CPPRA sur la situation du Groenland et du Conseil de l'Arctique

Le Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique a pris acte de la décision du Groenland de ne pas assister à la réunion ministérielle de Kiruna et de suspendre toute participation aux travaux du Conseil de l'Arctique. Le Comité espère que le boycott ne sera pas utilisé comme procédé à l'avenir.

Le Comité estime important que le Conseil de l'Arctique reste un lieu où tous les membres ont leur place. Il importe que les travaux du Conseil offrent à ceux qui habitent l'Arctique une véritable occasion de se faire entendre.

Le Conseil de l'Arctique est une organisation d'États membres, formée des huit États de l'Arctique.

Comme le Comité l'a souligné dans son rapport « Gouvernance de l'Arctique, une région en pleine évolution », le Conseil de l'Arctique a toujours eu l'habitude d'intégrer les peuples autochtones de l'Arctique à ses travaux. Formé de six participants permanents, le Conseil a une structure unique, qu'il doit mettre à profit.

Le Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique espère que les négociations entre le Royaume du Danemark et la présidence du Conseil de l'Arctique se concluront à la satisfaction de toutes les parties.

DÉPENSES DE VOYAGE

ASSOCIATION	Association parlementaire Canada-Europe
ACTIVITÉ	Réunion du Comité permanent des parlementaires de la région arctique
DESTINATION	Longyearbyen et Ny-Alesund Svalbard, Norvège
DATES	3 au 6 juin 2013
DÉLÉGATION	
CHAMBRE DES COMMUNES	M. Dennis Bevington M. Ryan Leef
PERSONNEL	Mme Shauna Troniak
TRANSPORT	22 857,73 \$
HÉBERGEMENT	4 268,16 \$
HOSPITALITÉ	0 \$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	2 026,43 \$
CADEAUX	0 \$
DIVERS	0 \$
TOTAL	29 152,32